



RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS

Union française des radioamateurs

Section française de l'Union Internationale des Radioamateurs (IARU)
Association reconnue d'utilité publique par décret du 29.11.1952.

Siège social : 32 rue de Suède 37100 Tours
Services administratifs BP 77429 37074 Tours Cedex 2
Site web : www.r-e-f.org

REF 160 METRES RÈGLEMENT

1. DATE ET HORAIRE

Troisième week-end de novembre, du samedi à 1700 UTC au dimanche à 0000 UTC.

2. BANDE

160 mètres (1810 à 1850 KHz), CW uniquement.

3. REPORTS

Station française :RST numéro de département

Station étrangère : RST+ numéro de série

Les stations françaises ne noteront que le numéro de série donné par les stations étrangères, à l'exclusion de toute autre indication (provinces, comtés etc).

4. POINTS

3 points par QSO.

5. MULTIPLICATEURS

1 par département français contacté et 1 par contrée DXCC.

6. CLASSEMENTS - RECOMPENSE

Mono-opérateur, multi-opérateurs, SWL.

Le premier de chaque classement recevra le trophée F8EX. Cet OM permet, en son temps, l'obtention de la bande 160 mètres.

7. COMPTE-RENDU

Informatisé : compte-rendu au format cabrillo.

11. ENVOI

Avant le second lundi suivant le concours.

Par téléchargement depuis :

<http://concours.r-e-f.org/contest/logs/upload-form>

12. CONDITIONS DE PARTICIPATION

En participant à ce concours, le concurrent s'engage à en respecter le règlement, les règles communes et conseils pour tous les concours français, les conditions de son autorisation, et les règles de courtoisie en usage entre les radioamateurs. Le concurrent s'en remet aux décisions du jury en cas de différend.